



# PLAN DE PREVENTION DE RISQUES NATURELS

VU PAR LE PREFET  
pour demeurer annexé à son arrêté de ce jour  
Long-la-Sauvinière, le 25 JUIN 1997

LE PREFET,  
Pour la Préfet,  
et par délégation,  
l'Attaché Chef de Bureau,

*Michèle GREBA*

## POLIGNY

dossier d'approbation

3 Plan de zonage des risques secteur Nord au 1/5000

Service Urbanisme Habitat et Construction / Etudes Générales

### LEGENDE

- ZONE 1** Secteur de risque majeur, toute construction interdite.
- ZONE 2** Secteur de risque maîtrisable, construction soumise à conditions spéciales selon étude géotechnique préalable.
- ZONE 3** Secteur de risque négligeable, mais pouvant ponctuellement nécessiter un avis géotechnique.

